



Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

A nos lecteurs

Wallonie-France est une expression libre, démocratique et pluraliste du Mouvement Wallon pour le Retour à la France (MWRP). Les nombreux soutiens et encouragements qui nous sont venus tant de France que des quatre coins de la Wallonie nous ont amenés à élargir notre champ d'action. *Wallonie française-Liège*, bulletin de la Fédération liégeoise du MWRP, subsistera néanmoins sous la forme d'une feuille insérée dans cette revue.

Wallonie-France s'adresse à la fois à tous les membres et sympathisants du MWRP, aux dirigeants et membres des autres mouvements wallons, aux Wallons en général que préoccupe l'avenir de leur région et aux Français de l'Hexagone sensibles à notre combat.

Aux Wallons préoccupés de l'avenir de leur région, nous disons :

Depuis plus de cinquante ans, dès avant la deuxième guerre mondiale, le Mouvement wallon réclame la transformation de l'Etat unitaire belge en un Etat fédéral, afin que la Wallonie puisse avoir l'autonomie indispensable au maintien et au développement de son patrimoine économique et culturel.

Aussi longtemps que les Flamands ont eu avantage au maintien de la

structure unitaire de la Belgique, ils se sont opposés au fédéralisme. Détenant les principaux leviers de commande de l'Etat, particulièrement dans le domaine économique, ils ont réussi à la fois à développer leurs industries, leurs voies de communication et leur niveau social, tout en flamandisant toute la vie culturelle en Flandre. Pendant ce temps, les charbonnages wallons s'épuisaient, la structure industrielle wallonne vieillissait, sans que rien soit fait pour assurer à temps l'indispensable reconversion. Il a fallu attendre 1972 pour que soit achevée l'autoroute de Wallonie réclamée par le Mouvement wallon dès ... 1938 !

Par étapes, hélas ! trop tardives, nous venons enfin d'obtenir le fédéralisme et l'autonomie. La Wallonie est devenue une entité fédérée dotée de compétences importantes. Elle a son gouvernement, son parlement, son administration propres. Mais quelle serait sa situation en cas d'indépendance de la Flandre, programmée, selon le président du gouvernement flamand, pour 2002 ? La Wallonie pourrait-elle se suffire à elle-même sur le plan économique et social ? Nous ne le croyons pas. Même comme région d'Europe, l'aide de la France lui sera indispensable.

Associée ou réunie à la France, la Wallonie pourra compter sur la soli-

darité des autres régions françaises.

A-t-on jamais entendu dire : "plus un franc breton pour la sidérurgie lorraine" (1) ?



Aux dirigeants et membres des autres Mouvements wallons, nous disons :

Une partie non négligeable de l'opinion wallonne reste attachée à la Belgique, parce qu'elle n'a pas conscience de la responsabilité considérable de l'Etat belge dans le déclin économique et l'appauvrissement culturel de la Wallonie, et aussi parce que, contrairement à nous, elle n'est pas encore convaincue - ou refuse d'admettre - que la Flandre constitue déjà une nation qui a programmé et obtiendra tôt ou tard son indépendance.

Pour sensibiliser et convaincre cette partie de l'opinion wallonne, les différents mouvements wallons ont encore un rôle important à jouer et il est évident qu'ils seront plus efficaces en mettant leurs forces en commun, pour des actions ponctuelles, chacun conservant sa spécificité et ses objectifs particuliers.

Cette collaboration concerne principalement - mais non exclusivement - Wallonie Libre et Wallonie Région d'Europe.



Aux membres et sympathisants du MWRF, nous disons :

Un Mouvement comme le nôtre, s'il veut être fidèle à l'humanisme qu'incarne la République française, doit être pluraliste dans son esprit et sa composition et démocratique dans sa structure et son fonctionnement. Il doit admettre le droit de tendance et respecter la sensibilité des personnes et les divers courants de pensée en Wallonie. C'est la condition indispensable à son développement.

Le MWRF doit reconnaître l'identité wallonne, fruit de tant d'années d'efforts des militants wallons, et admettre que celle-ci subsiste dans l'espace français. En France, les Conseils régionaux ont notamment pour mission de préserver l'identité des 22 régions actuelles. Pourquoi ne serait-ce pas également le cas de la région wallonne ? Notre "régionalisme" ne s'apparente en aucune façon aux positions de certains mouvements dits régionalistes français - dont un flamand ! - qui viennent de se grouper pour constituer une liste "Régions et peuples solidaires" aux élections européennes, sous la conduite du député "autonomiste" corse Siméoni (2).

La préservation des identités régionales ne doit affaiblir en rien l'unité et le rayonnement de la France. L'identité wallonne et l'identité française ne sont pas antinomiques, mais complémentaires.

Le MWRF doit aussi accepter que le retour de la Wallonie à la France puisse se réaliser par étapes, la première étant un Etat wallon associé à la République. Il ne doit

pas préjuger de la forme que prendra la réunion qui, le moment venu, devra être négociée par le gouvernement wallon et le gouvernement français, compte tenu de la volonté exprimée par nos deux peuples. Quelle que soit la formule adoptée, qui peut être évolutive, le peuple wallon fait déjà "partie intégrante de la Nation française", comme l'a proclamé le Congrès national wallon en 1957.

•
•

Aux Français de l'Hexagone sensibles à notre combat, nous disons :

Les Wallons sont vos frères. Frères de langue, frères de culture. Comme vous, ils parlent français depuis le 13^e siècle. Leurs dialectes, auxquels ils sont attachés, sont romans comme la plupart des vôtres. N'avons-nous pas en commun le picard et le lorrain ?

En 1789, comme celui de Paris, le peuple de Liège s'est révolté contre l'Ancien Régime, un mois après la prise de la Bastille. En février 1793, les Liégeois ont voté la réunion du Pays de Liège (le tiers de la Wallonie actuelle) à la République. Le 8 mai, leur vœu a été accepté par la Convention nationale : ils sont devenus Français. De nombreux Wallons ont servi dans les armées de la République et de l'Empire. Beaucoup sont morts à Waterloo dans les rangs français. Plusieurs généraux wallons ont leur nom inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris (3).

Les Wallons n'ont jamais demandé à être détachés de la France. Incorporés de force dans le

Royaume des Pays-Bas en 1815 par le Congrès de Vienne, beaucoup d'entre eux voulaient, en 1830, redevenir Français. En 1831, le Congrès national n'a-t-il pas offert la couronne de Belgique à Louis-Philippe puis à son fils Louis Charles, duc de Nemours, qui fut élu premier roi des Belges ? Ce sont les Anglais qui s'y opposèrent et imposèrent aux Wallons un prince allemand.

"Seconde nation française" (Dumouriez, 1792), "Petite France de Meuse" (Michelet, 1850), les épithètes n'ont pas manqué pour souligner notre caractère français.

Nous, Wallons, en dépit des vicissitudes de l'Histoire, restons attachés à la fois à la grande Nation et à notre petite patrie (4).

Amis de l'Hexagone, comprenez-nous et aidez-nous dans notre combat, pour la France, pour la Wallonie, pour la Liberté.

André SCHREURS.

(1) Allusion au slogan "Plus un franc flamand pour la sidérurgie wallonne".

(2) Il semble que les termes "régionalisme" et "autonomie" aient actuellement, en France et en Belgique, une connotation différente. Que veulent exactement ces mouvements "régionalistes" français, alors que la France est déjà régionalisée ? Une "autonomie" plus poussée ou peut-être même veulent-ils ne plus être Français ? Nous demandons qu'ils s'expliquent clairement à ce sujet.

(3) Lahure, Jardon et Dumonceau.

(4) Le *Chant des Wallons*, rédigé en 1902 par Théophile Bovy, dont la fille Berthe devint sociétaire de la Comédie française, commence par ces mots : "Nos êtans firs di nosse pitite patriye ..." (Nous sommes fiers de notre petite patrie).



SOUTIEN

100 FB
20 FF

Soutenez notre action
en achetant des vignettes
Wallonie-France
par versement sur
le compte n° 240-0786635-66
de *Wallonie-France* à Ougrée.

Vivons-nous un "nouveau Moyen Age" ?

Hélas ! oui, nous dit Alain Minc⁽¹⁾. Un monde instable, plein de bavardages internationaux mais à peu près incapable d'agir concrètement, une poussée en force de tous les nationalismes, tribalismes et autres intégrismes, une économie mondiale dérégulée par l'argent sale et la spéculation, voilà ce que nous vivons en cette fin de 20^e siècle !

Avec en prime, "la raison au plus bas" et, en conséquence, l'intrusion de l'irrationnel entretenant et développant la peur et la violence.

Et l'Europe de l'Ouest dans tout cela, est-elle au moins à l'abri ? Non, affirme A. Minc, car "à moyen terme, nombre de frontières semblent incertaines; à long terme, aucune ne paraît éternelle". Vérité de La Palice, constateront les connaisseurs de l'Histoire, mais qu'il est peut-être bon de rappeler au moment où beaucoup de Wallons s'obstinent à se raccrocher au passé belge de leur région et ainsi oublient de préparer leur avenir.

A ce point de vue, l'auteur remarque - avec une discrétion de bon aloi que : "Dans ce nouveau Moyen Age, sans système régulateur, les événements se succèdent avec, à l'arrivée, des conséquences bouleversantes ... les freins ont sauté ... Et ceci produit par exemple le divorce entre Tchèques et Slovaques, de la même manière que cela engendrera d'autres événements imprévisibles [peut-être faut-il lire prévisibles ?] ... Personne ne savait comment annihiler, sans guerre, un Etat. Les technocrates tchèques peuvent breveter leurs méthodes. Ils ont tout partagé, les réserves en devises, les ambassades, les entreprises, les dettes, comme le ferait un notaire aux prises avec une difficile donation-partage. La parthénogénèse d'un Etat-nation est possible sans agression, viol ou conflit : c'est affaire de professionnalisme et de méticulosité [nul doute que les technocrates flamands ne soient fascinés par le savoir-faire de leurs collègues ex-tchécoslovaques !]. Comme les administrations, à l'est du rideau de fer, n'étaient pas les meilleures du monde, de telles opérations sont à fortiori à la portée des bureaucraties occidentales. Qu'en est-il, à cette aune-là, de la Belgi-

que ? A-t-elle réussi, avec sa transformation en Etat fédéral, à inventer une "cantonalisation" de type suisse qui maintient symboliquement l'identité belge, mais qui accompagne en douceur, un émiettement typiquement moyenâgeux ? Se sera-t-elle affaiblie, au point paradoxalement d'assurer sa pérennité en se contentant avec la monarchie d'un pouvoir exclusivement symbolique ? Les obsèques du roi Baudouin ressemblaient à un referendum en ce sens. Ou risque-t-elle, à la fin des fins, de se casser entre une Flandre désireuse de retrouver d'une certaine façon son statut d'antan, et une Wallonie qui demanderait son rattachement à la France ? Connaîtrons-nous, nous Français qui croyons depuis des lustres l'hexagone intangible, une annexion à l'amiable ?"

Comme on le voit par cette longue citation, Alain Minc se pose vraiment beaucoup de questions à notre propos. La tactique est bonne, aussi le suivrons-nous et laisserons à chacun le soin de réfléchir aux réponses.

Mais à l'intention de ceux que ce compte rendu aurait plongé dans la désespérance, il faut conseiller une lecture attentive du dernier chapitre intitulé "la grâce française", car son contenu nous intéresse au premier chef.

En effet, dans un monde déboussolé, dit-il, il est important - ou plutôt capital - de voir la France garder son unité. Dans "une Europe de tous les dangers", face à une Allemagne fédéralisée en profondeur, face à une Grande-Bretagne confrontée à une Ecosse de plus en plus remuante, face à une Espagne menacée de perdre la Catalogne, face à une Italie dans laquelle les Ligues du Nord exigent le fédéralisme, l'Etat-nation français, si décrié, devient le premier atout de ses citoyens.

L'auteur ne s'oppose nullement à l'approfondissement de la décentralisation⁽²⁾; par exemple dans les domaines de l'éducation ou de la formation, mais, pour le reste, il estime que "la plus grande région d'Europe, c'est la France". Le fait essentiel, pour Alain Minc, est que

subsiste une France unie - fut-elle régionalisée - pour l'Europe entière et, ajouterons-nous, plus encore pour ses voisins immédiats, ces Wallons, victimes d'un Etat - non nation.

Mais pourquoi Alain Minc oppose-t-il l'Etat-nation aux Etats fédéraux ? La nation allemande n'a-t-elle pas subsisté et l'Allemagne fédéralisée n'est-elle pas aussi forte et unie que la France ? Et les Etats-Unis ? Dirait-on qu'il n'y a pas de nation américaine parce qu'il y a 50 Etats fédérés ? Les pays fédéralisés restent forts et unis quand ils sont transcendés par une vraie nation - ce qui n'est pas le cas de la Belgique. La vraie nation des Wallons, c'est la France, et cette nation subsistera, quelle que soit la forme de son Etat.

Jacques LIENARD.

⁽¹⁾ *Le nouveau Moyen Age*, Paris, éd. Gallimard, 1994, in - 8° de 249 p.

⁽²⁾ Rappelons qu'en France, le mot "décentralisation" désigne en fait la création des régions, dont l'idée, lancée par le Général de Gaulle, a pris corps par les lois de 1972, 1982, 1984 et 1986. Cfr l'article de Charles Pirotte : *La régionalisation en France*, paru dans le n° 4 de *Wallonie française* - Liège (mars 1994, pp. 6 et 7).

Radicalisation au F.D.F. ?

"L'idée d'une mise à mort de la Belgique fait son chemin au FDF. Au point de gagner, disent certains, quelques 30 % des cadres du parti. Et si une nouvelle réforme de l'Etat accroissait encore l'autonomie des entités fédérées, le parti pourrait se radicaliser. Et constater que son idée du fédéralisme ayant échoué, le moment est venu de *mettre les choses au clair*, comprenez : de consommer, sans violence, le divorce entre deux peuples.

Pour opter, dans un premier temps, en faveur d'un modèle confédéral. Ensuite, pour l'indépendance. Voire, plus tard encore, pour le rattachement à la France".

Extrait d'un article de Martine Dubuisson dans *Le Soir* du 18 mai 1994.

Quand et comment la langue française est-elle devenue la nôtre ?

On entend parfois affirmer, avec une pointe d'amertume, que la diffusion du français dans la future Wallonie a été le fait des seuls rois de France. Cet "impérialisme" politico-culturel, remontant au lointain Moyen Âge, aurait perturbé nos ancêtres en les forçant à apprendre un idiome "étranger" et à abandonner l'usage du wallon tombé au rang de patois.

Ce point de vue peu nuancé n'a bien sûr aucune base historique sérieuse puisqu'il faut attendre les dernières décennies du 15^e siècle pour voir Louis XI régner enfin sur une France certes encore morcelée, mais délivrée des Anglais depuis la fin de la guerre de Cent Ans et débarrassée de la concurrence des ducs de Bourgogne par la mort de Charles le Téméraire en 1477. Notons au passage que les Bourguignons sont aussi de langue et de culture bien françaises.

Or, dans nos régions, la langue romane est, à ce moment, la langue des scribes et des lettrés depuis près de trois siècles. En effet, le premier document officiel rédigé en langue vulgaire est, sauf erreur, une charte datée de 1194 et concernant Chièvres en Hainaut⁽¹⁾. Dans la première moitié du 13^e siècle, d'autres chartes romanes apparaissent un peu partout : à Tournai (devenue terre royale sous Philippe-Auguste) en 1206, à Mons en 1222, à Liège en 1233 et à Namur en 1240⁽²⁾. Cette langue, en voie d'élaboration, chasse ainsi peu à peu le latin de sa position privilégiée.

Mais de quelle langue romane s'agit-il ? Les scribes utilisent-ils le dialecte particulier à leur ville ou à leur région ?

Le professeur Louis Remacle, qui a passé au peigne fin une charte liégeoise de 1236, a répondu sans équivoque à ces questions. Si des tournures wallonnes sont perceptibles. "*la langue de la charte est déjà du français, c'est là un fait incontestable et, à mes yeux, capital*", dit ce linguiste⁽³⁾ !

De son côté, le regretté historien et archiviste Félix Rousseau a confirmé cette opinion : "*au 13^e siècle, ... les langues vulgaires deviennent des*

langues de culture, des langues d'administration. Que va-t-il se passer dans nos régions wallonnes ? Un dialecte (par exemple le dialecte liégeois) va-t-il prendre le pas sur les autres parlers et devenir l'organe commun, la "coïné" ? Nullement. A part Tournai et le Tournaisis, fiefs français, la principauté de Liège, les comtés de Namur, de Hainaut, de Luxembourg se trouvaient en Terre d'Empire, donc situés en dehors des frontières politiques de la France. Et cependant dès le XIII^e siècle, c'est le français qui est adopté partout comme langue littéraire. Voilà le fait capital de l'histoire intellectuelle de la Wallonie. Sans aucune contrainte, de leur pleine volonté, les Wallons sont entrés dans l'orbite de Paris et, depuis sept siècles, avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie, n'ont cessé de participer à la culture française ... (bien sûr, cette langue est) émaillée de wallonismes ou de picardismes suivant le cas. ... (mais) le français de chez nous ne sera ni plus ni moins provincial que celui qui est en usage dans la plupart des provinces françaises à la même époque"⁽⁴⁾.

Tout cela est donc très clair. La rapide expansion d'un "ancien français commun" ne doit rien, dans un premier temps, à la volonté de monarques régentant son usage depuis Paris, mais est l'expression du désir des clercs (administrateurs et poètes), dispersés sur un vaste secteur géographique, de disposer d'un outil de communication capable à la fois de remplacer le latin, - qui reste d'apprentissage difficile -, et de transcender les différences dialectales. Cette "koïné" (langue commune), toujours susceptible d'affinement, permettra l'écriture, obéira un peu à des règles et donc pourra être enseignée à son tour. Ce sera le "françois", langue née des efforts croisés des locuteurs des parlers normand, picard, champenois, orléanais, voire bourguignon, lorrain et wallon plutôt que de provenir uniquement d'un *francien*, dialecte supposé de l'Île-de-France⁽⁵⁾ (...)

N.D.L.R. : Le manque de place nous empêche de publier la totalité de cet article, dont la suite paraîtra dans

notre prochain numéro. Nous livrons dès à présent à nos lecteurs la conclusion de l'auteur.



Donc, pas de nostalgie ! Les Wallons du Moyen Âge ont décidé en toute liberté de choisir la langue française pour s'exprimer d'abord par l'écrit puis par la parole. Nous sommes, que nous le voulions ou non, les héritiers de ce choix au même titre que nos amis de toutes les provinces de France, de Suisse romande, voire du Québec. Cela implique de notre part, non seulement de la reconnaissance, mais surtout l'impérieux devoir de gérer ce riche héritage le mieux possible.

Il y a une quinzaine d'années, un libraire de Portbail se réjouissait de voir renaître le "patois" du Cotentin, car, me disait-il, "*Je suis fier d'être Normand, mais je reste d'abord un Français !*". Je fais miennes ces paroles à un détail près puisque je suis Wallon.

Daniel LANIER.

⁽¹⁾ M.A. Arnould, *Le plus ancien acte en langue d'oïl : la charte-foi de Chièvres ...* (dans le volume d'Homage au Professeur P. Bonenfant, Bruxelles, 1965).

⁽²⁾ M. Piron, *Aspects et profil de la culture romane en Belgique*, Liège, 1978, p. 10. A noter que même les Flamands de Courtrai et d'Ypres passent aussi au roman à la même époque. A Tournai, rien que pour le 13^e siècle, les archives ont conservé, jusqu'à leur destruction par les bombes allemandes en mai 1940, plus de CENT MILLE actes chirographes rédigés en roman.

⁽³⁾ *Le problème de l'ancien wallon*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CIX, Liège, 1948, p. 137. Peut-être, dit l'auteur à la p. 170, a-t-on essayé de transcrire le parler wallon ? Il avoue ne pas pouvoir répondre à cette interrogation, "mais, dès le 13^e siècle, la langue écrite à Liège appartient sans nul doute à la tradition qui aboutit au français écrit aujourd'hui dans cette ville".

⁽⁴⁾ *Wallonie, terre romane*, Charleroi, Inst. Jules Destrée, 1977, p. 32-33, ou réédition 1993, p. 91. Félix Rousseau est décédé à Namur le 7 septembre 1981.

⁽⁵⁾ B. Cerquiglini, *La naissance du français*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je ?, n° 2576. Dans sa "Critique du francien" (p. 114-124), l'auteur refuse l'hypothèse de l'existence d'un dialecte propre à la région parisienne. Le mot, créé, semble-t-il, par Gaston Paris en 1889, est un "ectoplasme" jamais décrit. Il cite le Liégeois M. Delbouille qui soutenait que "la langue écrite du 12^e et du 13^e siècles, n'est pas une création de cette époque. Pour Cerquiglini, le français a été "élaboré autrement, ailleurs et avant".

Défense de la langue française :

Un traité d'union linguistique entre pays francophones ?

Le **Comité permanent de la Conférence des Peuples de Langue française**, qui s'est tenu à la Délégation générale à la Langue française à **Paris** le 24 avril 1994, a réuni, sous la présidence de M. Sylvain Simard, des délégations venues de Bruxelles, de France, du Jura, du Québec, de Romandie, du Val d'Aoste et de Wallonie.

La délégation française était dirigée par M. Paul Blanc, ancien ambassadeur et président de l'Association française de Solidarité avec les Peuples de langue française. La **délégation wallonne** était composée de MM. Philippe Destatte, chef de Cabinet adjoint du Ministre fédéral Jean-Maurice Dehousse, Jean-Emile Humblet, vice-président de *Wallonie Libre*, Jean-Marie Roberti, coordinateur principal de *Wallonie Région d'Europe* et André Schreurs, président de la *Fédération liégeoise du MWRP* ⁽¹⁾. Quant à Bruxelles, elle était représentée par MM. Jean Bourdon, président de *Bruxelles français*, Pierre Ost, vice-président, Olivier Maingain, député F.D.F. et M^{me} Martine Payfa. C'est un Wallon, M. Philippe Destatte qui a été élu secrétaire général de la conférence.

Le Comité permanent a pris, à l'unanimité, la résolution suivante :

Il renouvelle les félicitations adressées le 11 septembre 1993 au Ministre français de la Culture et de la Francophonie, M. Jacques Toubon, pour la préparation d'un projet de loi qui renforce et étend la portée de la **législation relative à la défense de la langue française**;

- constate que ce projet et les modifications que le Sénat lui a apportées rencontrent largement les recommandations sur la législation linguistique adoptées par la XII^e Conférence de Delémont, tenue en 1993, à savoir :

1. une législation en conformité avec les engagements internationaux sur les droits civiques et la liberté des échanges ⁽²⁾;
2. une législation qui rende obligatoire l'usage du français comme

langue de communication dans les colloques et congrès scientifiques, dans les établissements publics et privés d'enseignement, dans les annonces destinées à l'information du public ou à la publicité des produits, dans la documentation et les informations touristiques, ainsi que sur les emballages, enseignes, notices d'entretien, modes d'emploi et étiquettes.

- réaffirme que l'illustration et l'expansion d'une langue sont subordonnées à la valeur et à l'efficacité de son enseignement.

Dès lors, le Comité permanent rappelle les recommandations émises par la XII^e Conférence tenue à Delémont afin que la plus grande attention soit accordée :

1. à la qualité de la langue, par un renforcement de son enseignement non seulement au cours de langue maternelle mais surtout dans l'ensemble des disciplines dispensées;
2. à la qualité de la presse, de la radio, de la télévision, de la chanson, du cinéma français ou en français;
3. à l'équipement en moyens d'enseignement modernes des professeurs de français, qu'ils enseignent le français à titre de première, deuxième ou troisième langue : bibliothèques électroniques, télévision interactive, enseignement assisté par ordinateur, etc;
4. à la formation permanente des enseignants pour qu'ils soient un pont entre les générations et assurent la continuité de la transmission de notre langue;
5. à l'intégration des immigrés par l'école et l'enseignement en français, afin que ceux-ci participent pleinement à la vie de leur pays d'adoption et en vue de renforcer l'identité culturelle;
6. à la sensibilisation de nos concitoyens, et en particulier des jeunes, à la Francophonie, à son

importance, et à l'avenir du français qui en est la pierre d'angle;

7. à la possibilité d'étudier comme deuxième ou troisième langue plusieurs langues vivantes en assurant le libre choix.

- en appelle à l'Association internationale des Parlementaires de langue française, pour prendre des initiatives conjointes avec la Conférence des peuples de Langue française afin de mettre en chantier **un traité d'union linguistique entre pays francophones**.

La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu à Moncton, dans le Nouveau-Brunswick, le 14 août 1994, à l'occasion du Congrès mondial acadien.

⁽¹⁾ Voir *infra*, *Wallonie française-Liège*, La vie de la Fédération, page 9.

⁽²⁾ S'appuyant notamment sur les articles 36 du Traité de Rome et 128 du Traité de Maastricht.



La commémoration du mois de la Francité à Liège

En 1993, André Schreurs, membre du Comité exécutif du "Grand Liège" depuis trente ans, avait proposé à cette dynamique association de commémorer le "Mois de la Francité" organisé à Liège, il y a vingt ans.

Le président du Grand Liège, M. Jean-Maurice Dehousse, ministre fédéral, avait immédiatement soutenu et encouragé cette proposition, qui vient de se concrétiser, le 21 mars, par un dîner-conférence, au cours duquel prirent la parole, outre le président Dehousse, MM. Jean Matthyssens et Christian Valantin, représentants personnels des Présidents des Républiques française et sénégalaise au Conseil permanent de la Francophonie, Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de Coopération culturelle et technique et Roger Dehaybe, commissaire général aux Relations extérieures de la Communauté française de Belgique. L'ambassadeur du Sénégal, le Recteur de l'Université, Monsieur Arthur Bodson et de nombreuses autres personnalités, étaient présents.

Ce fut l'occasion pour le président du Grand Liège de réaffirmer l'attachement des Liégeois à la Wallonie, à la Francité et à la Francophonie. Le ministre Jean-Maurice Dehousse tint à signaler que c'était André Schreurs qui avait eu l'idée de ce dîner d'anniversaire.

Le français en débat

(Conférences organisées par la Maison de la Francité à Bruxelles, en 1990-1991) ⁽¹⁾

Compte rendu certes tardif, mais, comme dit le proverbe, il n'est jamais trop tard pour bien faire !

Trois linguistes, Marc Wilmet, Jean-Marie Klinkenberg et Bernard Cerquiglini ont, chacun à leur façon, défini la langue "et la notion d'évolution linguistique dont les bénéfices, bien réels dans leur recherche d'un nouvel équilibre, sont malheureusement difficilement perceptibles à l'aune d'une vie d'homme". Cette remarque pertinente de M. Basile Risopoulos, Président de la Maison de la Francité, précède la conclusion optimiste de sa préface : "L'essentiel est qu'en tout cas, le français est une langue qui se bat, qui ne jette pas le gant : vertu cardinale en un temps où l'on ne sait encore comment l'Europe, restreinte ou large, organisera ses sous-ensembles". Conclusion à méditer par les Wallons, d'abord gens de culture française !

C'est le 10 octobre 1990 que Marc Wilmet, professeur à l'Université libre de Bruxelles, a ouvert le débat par "une certaine idée du français" à "l'écho gaullien" évident. Sa conférence s'est articulée autour de trois axes : 1) ouverture, 2) tolérance et 3) correctif immédiat, intransigeance.

- 1) L'ouverture est nécessaire parce qu'"un français unitaire, univoque, n'est qu'une fiction". Outre le poids d'une Histoire multiséculaire qui a puissamment modifié la langue, pèse de plus en plus un facteur géographique : "la dictature du modèle parisien s'affaiblit, la francophonie équilibre dans une certaine mesure la France". Sans oublier, deux autres facteurs, le socio-professionnel générant des formes multiples suivant l'âge, l'instruction, le métier, etc, et le fonctionnel puisqu'on ne parle pas comme on écrit.
- 2) La tolérance, aussi nécessaire, parce qu'en Belgique, "pays de grammairiens" (cfr M. Grevisse), il existe "une mauvaise conscience des usagers, perceptible dès la fin du 19^e siècle et le début

du 20^e" grâce au foisonnement d'ouvrages consacrés à la correction de tournures réputées vicieuses ⁽²⁾.

Cette attitude masochiste est-elle de mise ? Pas vraiment, dit Marc Wilmet, car "en Belgique, le français n'a jamais été une langue importée... (il) a tôt servi d'idiome de communication aux locuteurs wallons, picards, lorrains, champenois, bourguignons, bref à la totalité du territoire d'oïl". Donc identité de position des Wallons et des Français septentrionaux, mieux placés même que ceux du Midi, de langue d'oc !

Finalement, les particularités locales sont peu nombreuses. A part les termes administratifs (*bourgmestre, athénée*) ou culinaires (*pistolet pour petit pain, gosette pour chausson, dîner et souper* ⁽³⁾), il subsiste une "poignée d'archaïsmes", tels *septante* et *nonante* (mais quatre-vingts remplaçant *octante* et le *huitante* des Suisses romands), *entièreté* pour *totalité*, *friture*, "le local pour le produit offert" (mais *friterie* se rencontre de plus en plus). *Drève* (allée bordée d'arbres) pourrait peut-être s'imposer, car le mot sonne bien. L'accent belge, si réputé auprès de nos amis français, est celui des Flamands parlant français ou des Bruxellois "bilingues". Pour le reste, c'est-à-dire en Wallonie, on en recense sept ou huit !

Savoir et pouvoir ? Ici, la confusion est évidente et "les Belges plaident coupables". Peut-être sont-ils excusables à cause de l'influence flamande : *ik kan lezen* signifiant à la fois *je peux* ou *je sais lire* (Notons au passage que l'anglais et l'allemand répondent de même : *I can read* et *Ich kann lesen*). Quoi qu'il en soit, n'est-il pas préférable, - sans être taxé de purisme - , de dénoncer l'usage belge ? Car enfin, m'adressant à un Français lorsque le soir tombe, je lui dis : *Je ne sais plus lire* (parce que la lumière est trop faible). Que comprendra-t-il ? Que je suis brusquement devenu analphabète ou fera-t-il la transposition : *je ne peux*

plus lire ? Dans le doute, mieux vaut employer le mot juste.

Troisième axe, l'intransigeance. Faut-il adopter le multilinguisme et, si oui, pour qui, où et quand l'imposer ? Ces questions judicieuses ne sont pas encore vraiment résolues. En effet, faut-il connaître deux ou trois langues pour être un bon fraiseur et faut-il continuer l'apprentissage des langues étrangères à l'école (avec l'insuccès que l'on sait) ou, au contraire, doit-on "attendre que la motivation s'installe à l'âge adulte" ? Et "quelle deuxième langue enseigner en priorité" l'anglo-américain au nom du "business" omniprésent ? L'allemand qui revient "avec toute la vigueur du pangermanisme" ? "Le néerlandais ? Un peu étriqué ce pâturage belge où nos compatriotes du nord privilégieront de toute façon l'appartenance à l'ethnie flamande. Je frémis, continue M. Wilmet, au discours belge de telle comtesse monolingue, aspirant à faire ingurgiter le néerlandais dès l'école primaire. Serons-nous toujours en retard d'un combat ? Il ne restera plus qu'à enseigner aux Wallons un artificiel "roman commun" - ce n'est pas crainte en l'air - pour les transformer en infirmes linguistiques quand chacun s'accorde pourtant à considérer que le tuf des connaissances littéraires ou scientifiques repose d'abord sur une base solide de langue maternelle" !

Le français est-il menacé ? Oui et non. L'entrée de mots étrangers s'est toujours faite et, grâce à eux, la langue s'est enrichie. En réalité, le danger vient maintenant de l'abandon du français dans les colloques internationaux et de la volonté systématique d'user de l'anglais, comme si cette langue "garantissait la valeur du contenu" ! Sans oublier la manie belge de remplacer et le flamand et le français par l'anglais seul : au *Belgian Indoor Championship*, on ne comptera plus les points qu'en *fifteen* tandis qu'à Francorchamps, se déroulera le *Belgian Grand Prix* (sic et resic).

"Liège, France, Europe", une trilogie moderne

C'est sous ce titre prometteur, - signe des temps qui changent ! -, que *La Libre Belgique - Gazette de Liège* du 21 avril a reproduit, sous la signature de Madame Lily Portugaels (L.P.), le compte-rendu d'une conférence de Monsieur Paul Bolland, gouverneur de la province de Liège. Nous n'avons pas pu résister à l'envie d'en faire l'écho.

•••

M. José Dautrebande, président de la Chambre française de commerce et d'industrie et directeur du siège de Huy de la Société générale de Banque, a accueilli le conférencier en présence notamment de M. Gérard Cann, consul général de France et M. Boris Catoire, conseiller économique et commercial près l'ambassade de France à Bruxelles.

"En guise d'entrée en matière, José Dautrebande rappela que chaque Liégeois dépense en moyenne annuelle 70.000 FB en achats français en ce compris les vacances; le Liégeois consomme 60 litres de vin par an contre 50 pour l'ensemble de

la Belgique et 70 pour chaque Français. C'était un bon début. Le gouverneur Paul Bolland dont on venait d'énumérer les souvenirs qui le rattachent à la France n'allait évidemment pas s'arrêter en si bon chemin. Son exposé, qui se situait dans le prolongement d'une situation historique, mit en vedette : "*l'attachement profondément viscéral, du Pays de Liège à la France ... parfois d'ailleurs, précisa judicieusement Paul Bolland, avec pertes et fracas*".

Le gouverneur a ensuite décrit les liens nombreux et substantiels tissés entre la France et la Belgique sur le plan économique. En effet, rien que "dans la province de Liège, on compte 150 entreprises dont le capital comprend au moins 25 % de capital français ... (mais) force est de constater que si la présence française dans l'économie liégeoise est évidente, le contraire l'est nettement moins. "Je crois, dit Paul Bolland, que le *Pays de Liège, au sein de la Wallonie et de la Belgique nouvelle, vit un changement fondamental*".

"Ce que l'on appelle parfois la francisation de l'économie, a-t-il poursuivi, s'inscrit dans une évolution incontournable. Cette réalité sera d'autant plus acceptée qu'elle se développera, à l'heure européenne, comme un véritable partenariat. Liège peut, grâce et au départ de la collaboration économique avec la France, s'affirmer, au-delà de son rôle en Wallonie et en Belgique, dans un rôle européen d'avenir. Ce sera l'épanouissement de "Liège, France, Europe", une trilogie de cœur et de raison".

Rien d'étonnant donc à ce que cette conférence nous ait mis du baume sur le cœur; quant à la raison, il y a longtemps qu'elle nous a dicté la seule ligne à suivre : rapprochement, rapprochement toujours avec la Grande nation. Les Liégeois, "Belges de la onzième heure", et d'ailleurs les autres Wallons n'auront rien à y perdre.

Jean BONNIVERT.

Suite de la page 6

Donc l'anglais, mais quel anglais ? Bien souvent appauvri, torturé jusqu'à devenir incompréhensible pour un anglophone, la langue, - toujours dite de Shakespeare -, est-elle en voie de "pidginisation" (4) ? "De grâce, parlez français", s'est écriée un jour, écœurée, la romaniste anglaise Linda Handrais". Sans doute avez-vous raison, Madame, mais il vous faudra persuader beaucoup de gens "branchés" (ou chébrans ?).

En effet, "contre la vanité égocentrique des scientifiques (auxquels s'ajoutent les publicitaires tous "in" bien sûr), pas grand-chose à faire. Il faudrait qu'ils prennent conscience d'enjeux supérieurs (François Miterrand : "Personne n'entend plus un peuple qui perd ses mots"), mais c'est sans doute trop demander à des spécialistes. L'Etat devrait alors remplir sa mission, non en contrai-

gnant (je prise trop la liberté, précise M. Wilmet), mais en leur rappelant qu'ils sont aussi au service de la Communauté et en cessant de subventionner les publications ou les réunions scientifiques, je ne dis pas qui admettent l'anglais, mais qui interdisent le français. De toute façon, le mal et le remède sont en nous. L'exemple admirable du Québec est là pour montrer qu'aucune bataille n'est jamais perdue ... ni gagnée".

Défendre et illustrer la langue française. Que voilà un beau programme à réaliser (au vrai sens du mot) par tous les petits Joachim du Bellay nés un peu partout en Francophonie ! (Compte-rendu des conférences de J.-M. Klinkenberg et de B. Cerquiglini à paraître dans le prochain numéro du bulletin).

Daniel LANIER.

(1) Edité par le Service de la Langue française, 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles (150 FB), février 1992.

(2) A remarquer qu'à l'aube du 19^e siècle déjà, Eugène Loney, professeur à l'Ecole centrale du département de l'Ourthe, a écrit les ouvrages suivants : une *Grammaire générale* (Liège, an 8), *De la prononciation et de l'orthographe françaises* (Liège, an 8) et un *Recueil de quelques barbarismes que l'on fait assez souvent dans les Départements réunis - petit ouvrage dans lequel on indique plusieurs Wallonismes ...* (Liège, Desoer, 1807, in - 9^e de 15 p.). Notons enfin que dans son *Troubadour liégeois*, le fougueux journaliste Henri Defloye vante la *Grammaire* de Loney et, par ailleurs, se pique d'écrire une langue correcte. Il se fait pédagogue pour ses compatriotes liégeois, alors nouveaux Français.

(3) En 1789, le Parisien dîne encore à midi et soupe à la soirée. Le glissement se fera dans le courant du 19^e siècle et est dû aux habitudes de noctambule des gens de "la bonne société" qui, tard levés, déjeuneront à midi, dîneront le soir et souperont après le spectacle.

(4) Le pidgin est un langage créé au siècle passé pour des raisons surtout de commerce dans le Pacifique. Il mêle des mots anglais, chinois, malais, voire mélanésiens et sa structure grammaticale s'inspire plutôt du chinois parlé par les nombreux émigrants éparpillés dans cette région du monde.

Faut-il tout féminiser, y compris le ridicule ?

Le point de vue du Professeur Marc Wilmet ⁽¹⁾

Pourquoi pas ? De quel droit le ridicule devrait-il éternellement demeurer un "privilège" masculin ?

Mais redevenons sérieux. Dans le concert de moqueries (majoritaires) ou d'applaudissements (minoritaires, car on écrit plus aux journaux sous l'emprise de la colère que de la satisfaction) qui ont salué le décret de la Communauté française relatif à la "féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre", M. Daniel Lanier a posé la vraie bonne question : "Ce décret a-t-il été dicté par la volonté d'affaiblir l'unité de la langue française ?". Le même souci affleurerait dans une "opinion" que René Swennen avait confiée à *La Libre Belgique* : "L'intention inavouée est de fabriquer un français de Belgique ...".

Il faut raison garder. Sur le fond du problème, j'offre à toutes les Cassandres un débat contradictoire ⁽²⁾. On y verra que le français a sans désespérer féminisé au cours de son histoire les titres de noblesses (*baron et baronne, marquis et marquise, duc et duchesse* ...), les grades et les fonctions (de la papesse Jeanne à la *présidente* de Tourvel - l'"épouse du président", je sais, mais c'est une autre affaire, d'ordre social, non pas linguistique) et les métiers (des *fermières* ou des *laitières* de La Fontaine aux *cigarières* de Bizet). Le vingtième siècle a bloqué le processus ou, pire, l'a réservé aux charges moins prestigieuses (on accepte *directrice d'école*, on impose *directeur de ministère*), perpétuant de facto le sentiment d'un monopole viril (voir les *grands cuisiniers* ou les *grands couturiers* et les *petites cuisinières* ou les *petites couturières*), puisque les femmes n'accèdent au niveau requis que par exception ou par mariage.

D'un point de vue politique maintenant, la Communauté française se sera plutôt révélée à la traîne des nations francophones. C'est le Québec qui attacha le grelot dès 1979, porté sur les ailes du *women's lib*. En France, Laurent Fabius premier ministre publiait une circulaire moins radicale au *Journal officiel* du 16 mars 1986 - malgré le désaveu préalable autant que prévisible de la très conservatrice et passablement ignare Aca-

démie française, ce cénacle mondain d'amateurs ⁽³⁾ -, et, en 1988, le canton de Genève adoptait un règlement à mi-chemin de la France et du Québec. Nos instances à nous allaient-elles imiter plus longtemps "de Conrad le silence prudent" ? Que n'eût-on glosé de pareille démission ?

A l'expérience, le décret du 21 juin 1993 s'inspire presque mot à mot du modèle français. Il ne concerne que l'Administration, jamais l'usage privé, qui tranchera en fin de compte. Nul danger, on le voit, d'une quelconque provincialisation de la langue française.

Ce péril est bien réel cependant, mais ailleurs. Qui n'a été frappé d'entendre se multiplier à la radio ou à la télévision des publicités "à accent belge" en faveur de langes ou de serviettes hygiéniques (et non, remarquons-le en passant, pour prôner l'achat *par un homme* d'un véhicule de luxe : les féministes trouveraient là un motif légitime à leurs alarmes). Il n'est pas jusqu'à certains défenseurs au sein du C.G.R.I. d'une prétendue *littérature belge* qui ne se font à l'étranger les propagandistes naïfs de la culture et même ... du tourisme flamand.

Français de Belgique, mes amis, de grâce, ne vous trompez pas d'objectif en tirant votre poudre aux moineaux.

Marc WILMET,
Professeur de linguistique
à l'Université de Bruxelles.

⁽¹⁾ Réponse à l'article de Daniel Lanier paru sous ce titre dans *Wallonie française - Liège*, 4 (1994), p. 4.

⁽²⁾ Pourvu qu'on m'épargne la prétendue "inconvenance" de *pompierre* (n'est-ce pas le masculin - je m'adresse aux spécialistes - qui revêt en l'occurrence un sens érotique ?) ou le "comique" de *cafetière* (ni *une cuisinière* ni à l'inverse *un trompette* ne font rire personne).

⁽³⁾ La *Grammaire de l'Académie française* (Paris, Didot, 1932) reconnaissait pourtant : «Lorsqu'un nom qui s'applique à l'un et à l'autre sexe prend une forme différente au masculin et au féminin, la marque du féminin est en général un e que l'on ajoute à la forme du masculin (...). Dans certains noms, cette forme subit une modification devant l'e du féminin : *épicier, épicière; musicien, musicienne* (...). Les noms en *eur* peuvent avoir leur féminin en *euse* : *danseur, danseuse*, ou en *eresse* : *chasseur, chasserresse; bailleur, bailleresse*. La plupart des noms en *teur* font leur féminin en *trice*. Certains noms ont deux

formules du féminin qui marquent une nuance d'acceptation : *une chanteuse des rues, une cantatrice d'opéra* (...). Certains noms de personnes, qui désignent une profession plus ordinairement exercée par des hommes, conservent en général la forme du masculin, même quand ils sont appliqués à une femme : on dira *une femme auteur, avocat, docteur, peintre, professeur*, bien que l'usage ait récemment adopté, pour quelques-uns de ces noms, une forme particulière de féminin : *une avocate, une doctoresse*" (pp. 18-19). Concrètement, le décret de la Communauté française recommande *avocate*, admet *doctoresse* tout en constatant que ce suffixe, vieilli, s'accompagne de connotations souvent péjoratives, et applique à *une femme auteur, docteur, peintre, professeur* ... ce que les linguistes appellent l'"effacement du nom" : *une auteur, docteur, peintre, professeur* ..., un procédé qui n'a jamais choqué dans la (*route*) *transcanadienne*, le (*train*) *transsibérien*, le (*paquebot*) *France*, la (*page*) *une*, etc.

• • •

Merci pour votre réponse, Monsieur Wilmet. Elle est magistrale et convaincante. J'avais perdu de vue que la féminisation des mots est chose très ancienne. En effet, depuis des siècles, des solutions, plus ou moins heureuses, se sont dégagées; l'usage a admis sans problème *danseuse*, mais *bailleresse* et non *baillieuse*. Toutefois, comme beaucoup de jeunes disent spontanément *la professeur*, faut-il leur fournir *la professeuse* ou faut-il leur recommander de dire *une femme professeur*, expression à laquelle ils ne songent jamais ?

Mais ce qui est neuf en cette fin de 20^e siècle, c'est l'intervention du politique dans le domaine du langage et cela depuis le Québec jusqu'à la France et la Communauté française de Belgique. Cette intervention, plus ou moins autoritaire, se substitue donc à l'usage. Est-ce un bien ou un coup d'épée dans l'eau ? Seul, l'avenir tranchera.

Mais quid de la langue parlée à Bruxelles et en Wallonie ? Faudra-t-il lui reconnaître un statut particulier de français régional parce que *septante* et *nonante*, parce que *savoir* pour *pouvoir*, parce que *protocole* pour l'ensemble des minutes de mon notaire, etc, etc ? Jusqu'où doit-on pourfendre les wallonismes ? Il nous intéresserait vivement de connaître votre point de vue à ce propos !

D.L.

WALLONIE française LIEGE

La vie de la Fédération

Depuis la parution de notre *Bulletin* de mars (n° 4), le **Comité de la Fédération liégeoise** du MWRP s'est réuni les 5 mars, 16 avril et 7 mai 1994.

...

Le 14 mars, deux représentants du Comité de la Fédération liégeoise, le président André Schreurs et Jean Bonnivert, ont assisté, à Paris, à la réunion inaugurale de la **section "Hexagone" du MWRP**. Après une discussion générale sur la mission de cette section, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des présents :

- 1) désignation de M. Jean Roux comme président - en remplacement de ses fonctions de secrétaire-trésorier;
- 2) désignation de M. Charles Conte comme secrétaire général - en remplacement de ses fonctions de co-président;
- 3) désignation de M^{me} Marie-Chantal Seguin comme trésorière;
- 4) constitution d'une association à but non lucratif de droit français dont le sigle serait "Union France-Wallonie".

Il a été précisé qu'il appartient aux Wallons seuls de décider de leur avenir et que la mission de la section "Hexagone" du MWRP ne peut être actuellement qu'une mission d'appui et de diffusion des thèses du Mouvement, ainsi que d'étude des modalités de la réunification éventuelle de la France et de la Wallonie.

...

Le 19 mars, une délégation comprenant des représentants de la Fédération liégeoise du MWRP, de Wallonie Libre et de Wallonie Région d'Europe, est allée déposer des fleurs au pied du *bassinia*, place de l'Hôtel de Ville, à Huy, en souvenir de

Jean-Denis Bouquette, décapité à cet endroit en 1794, pendant la restauration autrichienne, pour avoir défendu les idéaux de liberté et de laïcité de la Révolution et avoir milité pour la réunion du Pays de Liège à la République française.

A cette occasion, un **Comité Jean-Denis Bouquette** a été constitué, dont la présidence a été confiée à M. Janos Molnar et le secrétariat, à M. Roland Delaite, André Schreurs en étant le porte parole. C'est à ce titre que ce dernier a prononcé une brève allocution, sans que cela doive être considéré comme une prise de position "rattachiste" du Comité, qui ne privilégie aucune évolution constitutionnelle de la Wallonie.

Signalons que, dès 1993, un **Comité du Mont-Falaise** avait eu l'idée d'élever une stèle à la mémoire du héros hutois. Ce monument sera inauguré le **25 juin 1994**.

...

Le 24 avril, s'est tenue à Paris une réunion du **Comité permanent de la Conférence des Peuples de Langue française**.

A la suite de l'accord conclu avec Wallonie Région d'Europe (voir notre *Bulletin* de mars 1994, page 8), la délégation wallonne comprenait un représentant de la mouvance rattachiste, en l'occurrence notre président André Schreurs, qui a eu ainsi la possibilité d'exposer, devant les représentants français et les autres délégations venues de Bruxelles, du Jura suisse, du Québec et du Val d'Aoste, les raisons d'être et les objectifs de notre Mouvement, avec ses différentes tendances. La mouvance indépendantiste était également représentée,

par M. Jean-Emile Humblet, vice-président de Wallonie Libre.

Le Comité a voté une résolution en faveur de la défense de la langue française publiée ci-avant. A l'unanimité, MM. Sylvain Simard (Québec) et Philippe Destatte (Wallonie) ont été élus respectivement président et secrétaire général de la Conférence.

Ce séjour à Paris fut l'occasion, pour le président de la Fédération liégeoise du MWRP, de s'entretenir avec diverses personnalités françaises qu'il avait déjà rencontrées, ainsi qu'avec M. Jean-Yves Autexier, ancien député et actuellement conseiller municipal de Paris, particulièrement actif aux côtés de l'ancien ministre Georges Sarre dans le **Mouvement des Citoyens** dirigé par M. Jean-Pierre Chevènement. André Schreurs s'entretint également avec M. Alain Guillou, animateur de l'"Action francophone", dont le manifeste a été publié dans *Wallonie Libre* du 1^{er} mai 1994 (Adresse : 105, rue Mouffetard - F-75005 Paris).

...

Rappelons enfin que notre Comité a publié, dans le courant du mois d'avril, un numéro spécial hors série du *Bulletin de la Fédération liégeoise*, afin de répondre par un contre-message, au message et aux informations mensongères contenus dans le numéro de mars de *Wallonie française*, édition centrale.

Ce **contre-message**, qui a été adressé à tous les membres et sympathisants du MWRP en Wallonie, à Bruxelles et en France, clôture la discussion.

Laurent LERUTH.

Courrier des lecteurs

★ De **M. Lucien-André Wauthier**,
docteur en droit,
de **Bruxelles**,

nous avons reçu une lettre dans laquelle il fait notamment mention de la confiance qu'il accorde aux positions de la Fédération liégeoise.

Monsieur Wauthier nous adresse encore la copie d'une longue lettre envoyée à Monsieur Lebeau et restée, nous dit-il, sans réponse comme d'ailleurs des courriers précédents.

En revanche, il a beaucoup apprécié "le courtois échange de correspondances entre François Perin et André Schreurs qu'(il) estime énormément l'un et l'autre"... "Auparavant, ajoute-t-il, j'étais fédéraliste. Depuis, j'aspire à la réunion à la France de la Wallonie (peut-être, pour des raisons pratiques, en passant par une période d'indépendance, mais alors la plus brève possible)".

Monsieur Wauthier adjure enfin tous les partisans de la réunion de se tendre la main, - c'est exactement ce que désire la Fédération liégeoise ! -, ... "pour que tous ensemble nous devenions enfin des Français de France au lieu de végéter désespérément comme Français hors de France, brimés par une nation de culture lourdement germanique qui confond odieusement la démocratie et le poids du nombre".

★ Monsieur **Marc Wilmet**,
professeur à l'**Université Libre de Bruxelles**, nous écrit :

... "Sur le fond du débat entre les deux groupes d'amis liégeois, je vous avoue que le dessous des cartes m'échappe. Et, bien sûr, de l'extérieur, on ne peut que déplorer l'inutile division de nos forces. J'ajoute que sans avoir jamais rencontré José Happart, j'ai à son endroit une réelle considération : l'homme a su redonner une fierté aux Wallons, il tient des propos dignes, toujours marqués au coin du meilleur bon sens" (...) "Quant à son projet de "Wallonie région d'Europe", il ne me déplaît pas, provisoirement, en attendant que les faits imposent la seule solution qu'appellent les sentiments et la logique."



★ De **M. Jean-Yves Autexier**,
ancien député,
conseiller municipal de Paris,

la lettre suivante :

Monsieur le Président,

"Je vous remercie bien vivement de votre lettre du 13 avril dernier, et des publications de la Fédération liégeoise du Mouvement Wallon pour le Retour à la France que vous avez bien voulu y joindre.

J'ai pris connaissance de ces documents avec un vif intérêt. Croyez bien que je serais très honoré de faire votre connaissance lors d'un de vos prochains séjours à Paris.

Bien que je partage guère la confiance que vous semblez accorder au régionalisme, je serais heureux de pouvoir mieux connaître vos vues, et sûr de partager avec vous un attachement commun à une langue, une culture, une histoire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués, et les meilleurs".

★ De Monsieur et Madame
A. Mawet-Detilleux,
de **Liège**,
une lettre adressée au Comité de la Fédération liégeoise du MWRF :

"Nous avons lu, mon épouse et moi, votre dernier bulletin d'avril 94, contenant le "contre-message" avec le contenu duquel nous sommes tout à fait d'accord.

Lors d'une invitation envoyée par "ceux de la rue de la Régence" pour le 19 mars, nous leur avons dit, (par écrit, car nous nous sommes abstenus de nous rendre à leur invitation), que nous étions de tout cœur avec Monsieur Schreurs et que nous lui donnions raison à tous points de vue.

Comme les opinions des membres de la Fédération liégeoise vous intéressent, nous vous confirmons que nous gardons toute notre confiance à Monsieur André Schreurs ..."

★ Monsieur **Jacques Legendre**,
ancien ministre,
conseiller régional et sénateur
du Nord,

a "témoigné à plusieurs reprises de (son) intérêt et de (sa) sympathie pour l'action engagée par les Wallons qui souhaitent le retour à la France". Il nous fait part de son opinion concernant "les débats qui divisent actuellement (notre) Mouvement".

"Je ne peux, écrit-il, que déplorer cette situation, comme tous ceux qui sont vos amis. Je souhaite ardemment que le Mouvement Wallon pour le Retour à la France puisse retrouver cohésion et union. Bien évidemment, il n'appartient pas à vos amis français d'effectuer des choix de personnes au sein de votre Mouvement ou de se prononcer sur les nuances de son action. Les turbulences qui agitent votre Mouvement montrent qu'il est vraiment français d'esprit, c'est à dire gaulois et un brin bagarreur. Ce défaut national fait parfois notre force. Néanmoins, il ne faut pas en abuser".

AFFILIATIONS FONDS DE COMBAT

La cotisation à notre mouvement a été fixée, pour 1994, à 500 FB. Pour les habitants de la province de Liège, ce montant est à verser au compte bancaire n° **870-0447816-30** de la Fédération liégeoise du MWRF, à Ougrée, en indiquant les nom, prénom et adresse de l'affilié.

Les amis de toutes les régions de Wallonie qui souhaitent soutenir notre action peuvent verser leurs dons à ce même compte en indiquant « Fonds de combat ».

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de l'« Entraide française ». Il porte le n° 240-0786323-45.

Merci à tous nos membres fidèles et aux généreux donateurs de Wallonie et de France.

R. SALOMON
Trésorier

**Souvenir
Charles de Gaulle
Verviers**

**50^e
ANNIVERSAIRE
de la
LIBERATION**

**Commémoration de l'appel
du 18 juin 1940 au monument
Charles de Gaulle à Verviers,
sous le patronage de la Ville de Verviers**

Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la Libération, sans pourtant oublier le célèbre Appel prononcé par Charles de Gaulle.

Pour donner plus d'éclat à notre cérémonie annuelle, de nombreuses personnalités ainsi que les mouvements de résistance et d'anciens combattants ont été conviés à se joindre à notre Comité.

L'hommage aura lieu **le samedi 18 juin à 17 heures**, devant le monument au Parc de la Tourelle à Verviers.

Il n'est pas inutile de rappeler que la dignité est de rigueur en cet endroit qui doit demeurer un point de ralliement pour des hommes libres et tolérants, sans une quelconque tentative de récupération ou de polémique.

Nous souhaitons avoir l'honneur de vous y rencontrer nombreux avec les drapeaux de vos associations.

La Présidente d'Honneur,
Madame G. NISSENNE

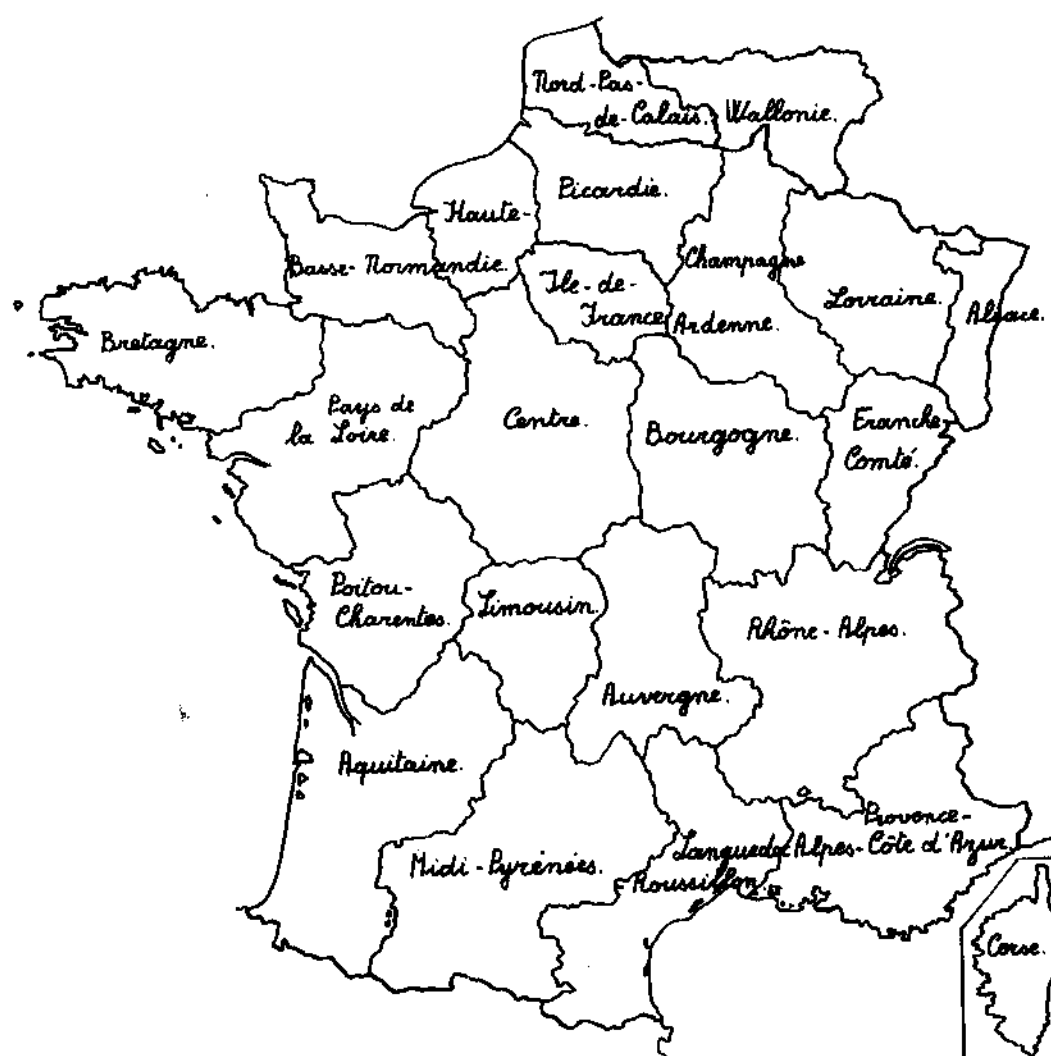
Le Secrétaire,
Joseph GELIS
79, place du Sablon
4820 Dison

Le Président,
Yvan YLIEFF
Député-Bourgmestre
ancien Ministre

Bureau de la Fédération liégeoise du MWRP

Président : André Schreurs - 8, rue Naimette - 4000 Liège - Tél. : 041/26 62 24
Vice-président : Robert Moson - 29, rue des Martyrs - 4800 Verviers - Tél. : 087/33 56 12
Secrétaire : Laurent Leruth - 1, ruc de Pitteurs - 4020 Liège - Tél. : 041/42 10 90
Trésorier : Raymond Salomon - 53, av. du Beau Site - 4102 Ougrée - Tél. : 041/36 29 09
Membre : Jean Bonnivert - 11, boulevard d'Avroy - 4000 Liège - Tél. : 041/23 66 08

Wallonie, région de France ...



Agrandissement de la carte publiée sur la couverture de la brochure donnant le compte rendu du premier congrès du Mouvement Wallon pour le Retour à la France, tenu à Lille le 30 novembre 1991.

• • •

Wallonie-France

Rédaction : 8 rue Naimette, B-4000 Liège, Tél. : 32 (0) 41 / 26 62 24

Administration : 1 rue de Pitteurs, B-4020 Liège, Tél. : 32 (0) 41 / 42 10 90

Abonnement : 500 FB ou 80 FF à verser au compte 240-0786635-66 de Wallonie-France,
à 4102 Ougrée.